

DECLARATION DES PERFORMANCES

Dans le cadre de l'application du Règlement N°305/2011 des produits de Construction incluant les dispositions à prendre pour le marquage CE de certains éléments de structure en bois :

Je soussigné, Jérôme LESCURE,

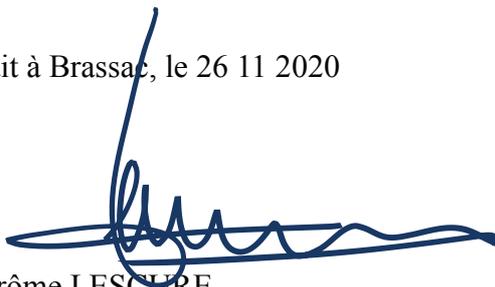
Représentant légal de NEOFOR, Président de NEOFOR Brassac Industries,

Déclare que la production de « Bois de structure à section rectangulaire classés pour sa résistance » est conforme aux dispositions du contrôle de production en usine de la norme EN 14 081-1 : 2005 +A1 : 2011 pour une utilisation en structure pour les bâtiments et les ponts

| Caractéristiques essentielles | Performances | Spécifications techniques |
|-------------------------------|--------------|------------------------------|
| Résistance mécanique | C18 | EN 1912 : 2012+ EN338 : 2009 |

L'organisme notifié QUALISUD, 1017 – route du Pau 10800 – Aire sur l'Adour, identifié 1973 a établi le certificat de conformité du système de Contrôle de Production en Usine référencé 1973-CPD-195 et incorporé en annexe à la présente déclaration.

Fait à Brassac, le 26 11 2020



Jérôme LESCURE
Président